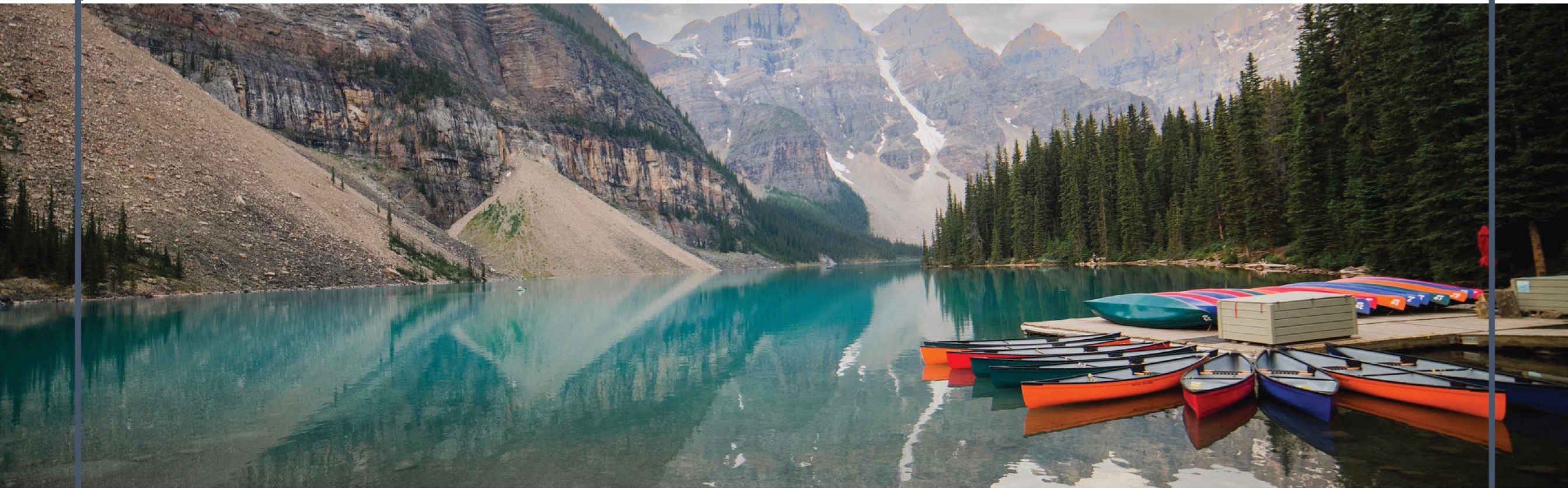




Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada



Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2024 à 2025

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Numéro de catalogue : CE31-11F-PDF

ISSN: 2818-534X

À moins d’avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l’administrateur du droit d’auteur du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l’affranchissement du droit d’auteur de la Couronne en communiquant avec :

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

222, rue Queen, 12^e étage

Ottawa (Ontario) K1P 5V9

Téléphone : 613-995-2341

services@scics.ca

www.scics.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le Président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l’Unité de l’économie canadienne

Also available in English

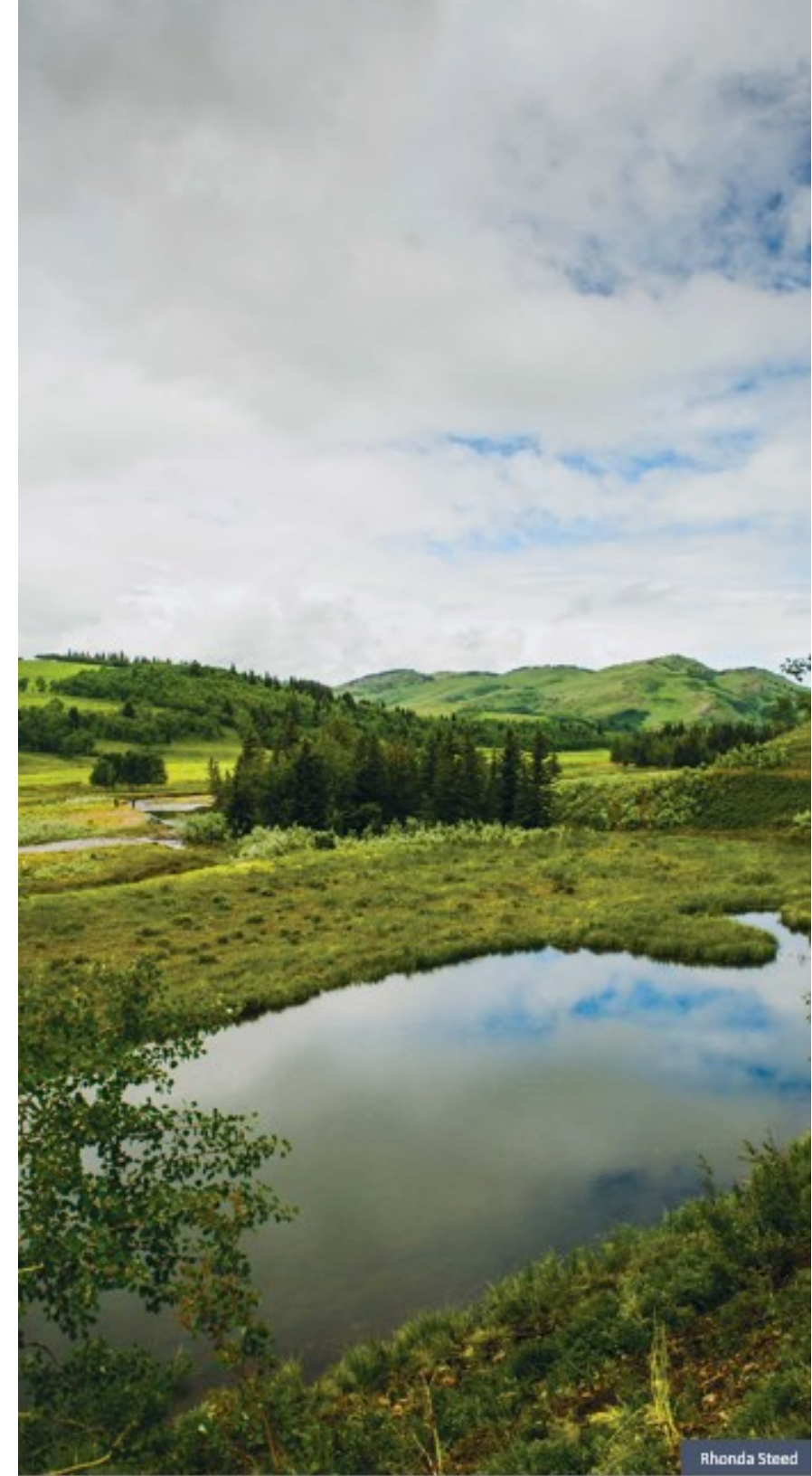
Introduction au Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2024 à 2025

La [Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 \(SFDD\)](#) énonce les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, conformément à la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à reposer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies, et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objet de la Loi, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et de faire en sorte qu'il soit tenu de rendre compte au Parlement, le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de 2023 à 2027 du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes. Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans le cadre de la SMDD du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes au cours de l'exercice 2024-2025.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD et des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes et dans le rapport sur la SMDD 2024 à 2025.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, les rapports sur la stratégie ministérielle du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes rendent compte des progrès accomplis par le Canada dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et la progression des ODD, soutenus



par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d’indicateurs (CMI) et du Cadre d’indicateurs canadien (CIC). Le rapport tient également compte des progrès réalisés dans le cadre d’initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la portée de la SFDD.

Engagements du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes





OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le contexte de la SFDD :

L’accent mis par cet objectif sur les mesures visant à contrer les inégalités et à faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis s’inspire des cibles du Cadre mondial d’indicateurs relatifs aux ODD :

- 10.2 : D’ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
- 10.3 : Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l’adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

Les inégalités sociales, économiques et environnementales persistent au Canada. Ces inégalités touchent de manière disproportionnée les personnes partageant des facteurs identitaires multiples et croisés, tels que l’identité et l’expression de genre, la race et l’ethnicité, la communauté de foi, l’indigénat, le handicap, l’orientation sexuelle et le faible statut socio-économique.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d’étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Faire en sorte que tous les employés suivent la formation sur les compétences culturelles visant à faire progresser la réconciliation avec les Inuits, les Métis et les Premières Nations ou la formation concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage des employés qui ont suivi la formation obligatoire sur les compétences culturelles autochtones. Point de départ : En 2023-2024, 2 % des employés ont suivi la formation. Cible : 100 % d’ici le 31 mars 2025	Les fonctionnaires sont dans une position unique pour aider à créer des relations respectueuses avec les peuples autochtones au Canada. Cette mesure encourage les employés à accroître leurs compétences culturelles et à se familiariser davantage avec les questions liées aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis au pays, de même qu’à approfondir leur connaissance de la Déclaration des Nations Unies. Elle contribue au développement des connaissances et des compétences culturelles nécessaires à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies. Exemples de cours : • Une vérité qui dérange : survol de l’histoire des relations entre les peuples autochtones et le gouvernement du Canada* • Prendre des mesures à l’égard de la réconciliation autochtone • Compétence culturelle : perspectives autochtones • La réconciliation commence par moi *Formation obligatoire Les objectifs ou ambitions pertinents :	Résultat de l’indicateur : 60 % en 2024-2025 Notes : En 2024-2025, 60 % des employés ont suivi la formation obligatoire sur les compétences culturelles autochtones, ce qui représente une forte augmentation par rapport à 2023-2024, où 2 % des employés avaient suivi la formation. Les progrès réalisés sont le fruit des efforts soutenus du Secrétariat pour favoriser la sensibilisation aux expériences passées et contemporaines des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et habiliter les employés à appuyer la réconciliation dans le cadre de leur travail. Le SCIC a offert diverses possibilités de formation pour appuyer les apprentissages sur la réconciliation et l’équité, dont le cours obligatoire <i>Une vérité qui dérange : survol de l’histoire des relations entre les peuples autochtones et le gouvernement du Canada</i> , ainsi que l’atelier <i>L’île de la Tortue : un voyage vers la vérité et la réconciliation</i> , conçu par des Autochtones et revu par un Aîné, ayant été présenté en mode virtuel dans les deux langues officielles. En outre, le SCIC a encouragé le personnel à suivre les nouveaux cours de base de l’École de la fonction publique du Canada sur la lutte contre l’antisémitisme (INC135) et l’islamophobie (INC136) en milieu de travail. Ces cours à rythme libre ont été élaborés

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<i>Cible du CMI : 10.3</i> Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l’adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	conjointement avec des partenaires gouvernementaux et communautaires afin d’outiller les fonctionnaires de façon à ce qu’ils puissent reconnaître le racisme systémique, devenir des alliés et favoriser un environnement de travail inclusif et respectueux. Ces efforts contribuent directement à la mise en œuvre par le Canada de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>, s’alignent sur la cible 10.3 (ODD 10), qui prône la réduction des inégalités et l’élimination des pratiques discriminatoires. En donnant la priorité à cette formation, le SCIC aide à faire en sorte que son personnel soit bien outillé pour favoriser des relations respectueuses avec les peuples autochtones, et contribue de manière valable aux initiatives de réconciliation de la fonction publique fédérale.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 10 – Inégalités réduites

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Dans un esprit de réconciliation économique avec les peuples autochtones, le gouvernement du Canada s’est donné comme objectif d’attribuer obligatoirement au moins 5 % du total des marchés fédéraux à des entreprises appartenant à des Autochtones et dirigées par eux. Selon le calendrier établi par Services aux Autochtones Canada, le SCIC fait partie de la troisième phase, ce qui lui donne jusqu’en 2024-2025 pour atteindre la cible minimale obligatoire de 5 % de la valeur totale annuelle de ses marchés attribués à des entreprises autochtones. Bien que l’organisme ne soit pas tenu d’atteindre la cible de 5 % avant un an, il s’engage à aider les collectivités autochtones, et il a déjà modifié ses processus internes et son plan d’approvisionnement. Le SCIC vise une proportion de 5 % pour les exercices 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.	Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible du CMI : 10.2</i> D’ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre <i>Cible du CMI : 10.3</i> Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l’adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	En 2024-2025, le SCIC a organisé et tenu deux séances sur la diversité et l’inclusion à l’intention des employés. Il a ainsi appuyé les principes de « Ne laisser personne de côté » en créant un milieu de travail qui accorde de la valeur aux différentes perspectives et veille à offrir des possibilités d’apprentissage et de croissance équitables. Les séances ont permis d’accroître la sensibilisation aux obstacles systémiques et de stimuler la discussion sur la façon dont le SCIC peut intégrer davantage de mesures inclusives dans ses activités. En 2024-2025, le Secrétariat a appuyé la réconciliation économique et l’inclusion en milieu de travail. Il a dépassé sa cible, en attribuant 7,76 % de la valeur de ses marchés à des entreprises autochtones. En donnant la priorité à l’inclusion en milieu de travail et à la réconciliation économique, le SCIC arrime ses efforts au Programme de développement durable à l’horizon 2030, tout particulièrement à l’objectif 10 (Inégalités réduites). Pour la suite, le Secrétariat est déterminé à maintenir ses efforts et à intégrer encore davantage la réconciliation et l’inclusion dans ses politiques, ses pratiques et ses stratégies d’approvisionnement.



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Le contexte de la SFDD :

Le SCIC intègre les principes du développement durable par l’intermédiaire des initiatives suivantes :

Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone grâce aux pratiques d’achat écologiques : appuyer les technologies propres et les produits et services écologiques en tenant compte de facteurs environnementaux dans nos décisions d’achat. Notre approche consiste à continuer de tirer parti des instruments de Services publics et Approvisionnement Canada conçus pour respecter les normes d’approvisionnement écologique du gouvernement fédéral.

Réduire, réutiliser et recycler : Le SCIC règle par défaut ses appareils multifonctions en mode d’impression recto verso en noir et blanc. Le papier et l’encre achetés contiennent des matériaux recyclés, et les cartouches d’encre vides sont recyclées. L’organisme envisage aussi d’établir une liste des articles excédentaires afin qu’on puisse les réutiliser à l’interne. À l’heure actuelle, les anciens ordinateurs sont envoyés au programme des Ordinateurs pour les écoles et les autres articles excédentaires, à GC Surplus.

La plupart des appareils multifonctions installés dans les bureaux sont dotés d’une fonction permettant de contrôler les tâches d’impression au moyen des cartes d’accès. On peut ainsi suivre les activités d’impression et rendre compte de l’utilisation du papier et de l’impression en couleur.

Promouvoir l’aliénation responsable : Le SCIC continue de veiller à ce que les déchets électroniques et électriques (par exemple, les piles, l’équipement informatique et les câbles électriques) soient éliminés d’une façon respectueuse de l’environnement.

Éliminer le papier : Le SCIC a recours à la technologie pour favoriser un environnement sans papier : tableaux interactifs et appareils personnels connectés au Wi-Fi. On a aussi commencé à éliminer les dossiers imprimés et à accepter les signatures électroniques dans le cadre des activités en matière de finances et d’approvisionnement.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d’ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Améliorer les critères d’approvisionnement écologique	Faire en sorte que tous les spécialistes de l’approvisionnement et de la gestion du matériel du SCIC reçoivent de la formation sur l’approvisionnement écologique. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage des spécialistes de l’approvisionnement et de la gestion du matériel qui sont formés en approvisionnement écologique. Point de départ : En 2023-2024, 67 % des spécialistes de l’approvisionnement et de la gestion du matériel ont été formés en achats écologiques. Cible : 100 % annuellement	Les pratiques d’achat écologique intègrent les facteurs environnementaux dans la prise de décisions d’achat et devraient amener les fournisseurs à écologiser leurs biens, leurs services et leur chaîne d’approvisionnement. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens consomment de façon durable <i>Indicateur du CIC :</i> 12.2.1 Proportion d’entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l’environnement <i>Cible du CMI :</i> 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	Résultat de l’indicateur : 100 % en 2024-2025 Notes : À la fin de 2024-2025, 100 % des spécialistes de l’approvisionnement et de la gestion du matériel du SCIC avaient suivi la formation sur l’approvisionnement écologique, conformément à la cible ministérielle. Le SCIC s’assure ainsi d’intégrer les facteurs environnementaux aux décisions d’achat et appuie l’objectif général du gouvernement du Canada de parvenir à la carboneutralité de l’approvisionnement d’ici 2050. Ce résultat contribue à l’objectif de développement durable 12.7, « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales », de même qu’à l’ambition 12 du CIC, « Les Canadiens consomment de façon durable ». L’intégration de pratiques d’approvisionnement écologique par le SCIC encourage les fournisseurs à écologiser leurs biens et services, au profit d’une économie plus circulaire, à faible production de déchets.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 12 – Consommation et production responsables

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Promouvoir la formation du personnel sur le développement durable à l’interne afin de mieux faire connaître et comprendre les objectifs du gouvernement du Canada en matière de développement durable et d’écologisation de ses activités. Convier chaque année un invité à parler des initiatives environnementales et des progrès accomplis dans le contexte plus vaste du gouvernement du Canada (par exemple, de ce que font les autres organisations). Formations facultatives : • Entre cadres : Le rôle de cadre dans la lutte contre les changements climatiques • Série Café virtuel de l’EFPC : Le changement climatique – que faire maintenant? • Étude de cas sur la mise en œuvre des politiques : le Programme de développement durable à l’horizon 2030 Invités : Au moins une fois par année, le SCIC invitera un conférencier à l’une de ses réunions du personnel semestrielles afin de parler de divers sujets liés au développement durable.	Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC</i> : Les Canadiens consomment de façon durable <i>Indicateur du CIC</i> : 12.2.1 Proportion d’entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l’environnement <i>Cible du CMI</i> : 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	En 2024-2025, le SCIC a maintenu ses efforts visant à accroître la sensibilisation des employés au développement durable. Bien qu’il n’y ait pas eu de conférencier invité au cours de l’exercice, le Secrétariat a continué à explorer les possibilités d’apprentissage et de mobilisation. Il a encouragé les employés à miser sur les ressources existantes, comme les vidéos et modules de formation de l’École de la fonction publique du Canada, pour approfondir leur compréhension du développement durable et des initiatives d’écologisation du gouvernement. Ces efforts ont aidé le Canada à mettre en œuvre les objectifs de développement durable (ODD) et le Programme à l’horizon 2030, en favorisant la sensibilisation à la consommation et à la production responsables au sein de l’organisation. L’intégration des pratiques durables aux possibilités d’apprentissage internes appuie l’engagement du gouvernement du Canada envers la réconciliation, en veillant à ce que les discussions sur la durabilité incluent, dans la mesure du possible, les points de vue des Autochtones. Ces initiatives sont également en harmonie avec le principe de « Ne laisser personne de côté », en faisant la promotion de l’apprentissage inclusif qui tient compte de l’accessibilité et de perspectives variées.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		Pour la suite, le SCIC cherchera à incorporer des discussions sur ces questions lors de réunions du personnel et à explorer d’autres moyens de favoriser la sensibilisation et le partage du savoir entre les employés.
Le SCIC a installé des bacs pour le recyclage volontaire des crayons, de l’équipement de protection individuelle et des piles dans ses bureaux. Tous les nouveaux employés sont mis au courant de cette initiative et de l’emplacement des bacs.	<i>12.4 : D’ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l’échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l’air, l’eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l’environnement</i> <i>12.5 : D’ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation</i>	Les employés utilisent adéquatement les bacs de recyclage, et le SCIC a assuré le recyclage de nombreux bacs de piles, selon les principes directeurs arrêtés à l’échelle internationale pour réduire les répercussions environnementales.



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Le contexte de la SFDD :

Prendre des mesures relatives aux changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants climatiques de courte durée de vie et en renforçant la résilience soutient directement les cibles du [Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD](#) :

- 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

Les effets des changements climatiques d'origine humaine se font sentir dans tout le pays. Les Canadiens constatent des températures et des précipitations plus exceptionnelles, ainsi que des incendies de forêt, des vagues de chaleur, des sécheresses et des inondations plus fréquents et plus graves. Le Canada se réchauffe deux fois plus vite que la planète, et ce taux est encore plus élevé dans l'Arctique canadien. Parallèlement, l'élévation du niveau de la mer, ainsi que des effets moins visibles, tels que l'augmentation de l'acidité et la réduction des niveaux d'oxygène dans les océans, nuisent aux écosystèmes et aux industries, telles que la pêche.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert au moyen de mesures qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, accroissent la résilience climatique et écologisent l’ensemble des activités du gouvernement. Le SCIC adoptera des technologies propres et entreprendra des projets de démonstration de technologies propres.	Le SCIC réduira les voyages en utilisant l’interprétation simultanée intégrée à Zoom afin de diminuer les déplacements des interprètes aux fins des conférences en personne et hybrides. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage des conférences en personne et hybrides où des services d’interprétation à distance sont offerts Point de départ : 95 % Cible : 90 % annuellement	Les objectifs ou ambitions pertinents : Comme les émissions liées au transport aérien contribuent de manière importante aux changements climatiques, il est essentiel que les personnes et les organisations réduisent la fréquence et la longueur des déplacements en avion. <i>Ambition du CIC :</i> Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions <i>Indicateur du CMI :</i> 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales <i>Cible du CMI :</i> 13.2.2 Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre	Résultat de l’indicateur : 97,7 % en 2024-2025 Notes : En 2024-2025, 97,7 % des conférences en personne ou hybrides appuyées par le SCIC ont eu recours à des services d’interprétation à distance, au moyen de la fonction intégrée d’interprétation simultanée de Zoom. Le SCIC a ainsi dépassé la cible de 90 % et est parvenu à réduire les déplacements des interprètes, qui contribuent dans une large mesure aux émissions de gaz à effet de serre liées à l’aviation. En optimisant le recours à la technologie propre pour réduire l’empreinte environnementale de ses activités, le SCIC appuie la transition du gouvernement du Canada vers des activités carboneutres d’ici 2050. L’initiative s’aligne sur la cible 13.2 (ODD 13), qui porte sur l’intégration de mesures relatives aux changements climatiques dans la planification et les activités. Elle appuie également l’ambition 13 du CIC, encourageant la prise d’urgence de mesures pour lutter contre les changements climatiques. Ces résultats rendent compte de l’engagement de l’organisme à améliorer sa durabilité opérationnelle et illustrent la façon dont l’innovation en matière de prestation de services

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
				peut contribuer valablement à l’atteinte des objectifs climatiques du Canada.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Les voyageurs qui doivent louer un véhicule pour se rendre à une conférence seront encouragés à opter pour un modèle hybride ou électrique lorsque les entreprises de location proposent de tels véhicules.	13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales 13.3 : Améliorer l’éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l’adaptation aux changements climatiques, l’atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d’alerte rapide	Le SCIC doit louer de gros véhicules (généralement pour 7 passagers) offrant suffisamment de place pour l’équipement des conférences, les bagages et les employés. Les modèles électriques ou hybrides de tels véhicules ne sont habituellement pas offerts en location. Au fur et à mesure que la situation changera, le SCIC veillera à louer le plus possible des modèles électriques ou hybrides de gros véhicules. Le SCIC a implanté un mécanisme de suivi de ces résultats.
Les voyageurs qui ont besoin d’hébergement seront encouragés à choisir un hôtel respectueux de l’environnement lorsque cela est faisable sur le plan opérationnel.	13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	Le SCIC a ajouté un volet de recherche au rôle de coordonnateur des voyages en vue de se tenir plus au courant des hôtels respectueux de l’environnement. En 2024-2025, 88 % des hôtels où ont séjourné les employés étaient désignés comme écologiques et misaient sur des

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
	13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide	pratiques durables. Enfin, le SCIC a implanté un mécanisme de suivi de ces résultats.

Intégration du développement durable

En tant que très petit organisme comptant une trentaine d'employés, le SCIC dispose de capacités limitées pour donner suite à la grande majorité des 17 Objectifs de développement durable du Programme 2030 des Nations Unies. Néanmoins, il peut apporter sa contribution grâce à diverses mesures concernant l'éducation, l'avancement de la réconciliation ainsi que les achats et les processus écologiques. L'organisation souscrit aux dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable et leur accorde son plein appui. Chaque contribution, si petite soit-elle, est importante.

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes continuera de veiller à ce que son processus décisionnel prenne en considération les objectifs et les cibles de la SFDD dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale et économique stratégique (ÉEÉS). L'ÉEÉS d'une politique, d'un programme ou d'une proposition réglementaire comprend une analyse des effets sur le climat, la nature, l'environnement et l'économie de la proposition en question.

Des déclarations publiques sur les résultats des évaluations du SCIC sont publiées lorsqu'une initiative ayant fait l'objet d'une évaluation stratégique environnementale et économique détaillée est mise en œuvre ou annoncée (voir [ici](#)). L'objectif de la déclaration publique est de démontrer que les effets environnementaux et économiques d'une initiative, y compris les contributions aux objectifs et aux cibles de la SFDD, ont été pris en considération lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décisions.

Le SCIC n'a pas eu de propositions sujettes à une ÉEÉS détaillée qui ont été annoncées ou mises en œuvre en 2024-2025.

